

**REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**CANIGOU-VAL CADY**  
Zone artisanale Al Bosc  
66820 VERNET-LES-BAINS

**Nombre de membres :**

En exercice : 10

Présents : 10

Date de convocation : 18 septembre 2009

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2009**

*L'an deux mille neuf et le 23 septembre à 18h30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Henri GUITART**.*

Délégués titulaires : MM. CASES Jérôme, absent ayant donné pouvoir à VERGES Jean, CASES Juliette et PIQUEMAL Jean-Claude pour CASTEIL ; MARGAIL Raymond, MARTINETTO Claudette et TUFNER Alain pour CORNEILLA DE CONFLENT ; BOUSIGUE Pierre, CHANONIER Patrick, et JALIBERT Brigitte pour VERNET LES BAINS.

➤ **Compte-rendu de la séance du 29 juin 2009**

Le compte-rendu est approuvé, après les modifications suivantes demandées par M. VERGES :

- le compte-rendu de la séance du 23 avril 2009 a été approuvé par 9 voix pour et 1 abstention de M.VERGES.
- les rapports de l'exploitant SAUR ont été approuvés par 9 voix pour et 1 abstention de M. VERGES.

➤ **Remplacement d'un délégué suppléant au conseil communautaire.**

M. Jean-Marie WALTER, délégué suppléant au conseil communautaire, représentant la commune de CORNEILLA DE CONFLENT, est remplacé par Madame Rose-Marie ARREDONDO, par délibération du 30 juin 2009 du conseil municipal de CORNEILLA DE CONFLENT. La désignation de Madame Rose-Marie ARREDONDO en tant que membre suppléant du conseil communautaire, est approuvée à l'unanimité.

VOTES Pour : 10

➤ **Remplacement d'un délégué suppléant au conseil communautaire.**

M. Jean-Claude PINCHON, délégué suppléant au conseil communautaire, représentant la commune de VERNET LES BAINS, est remplacé par M. Alan MATTINGLY, par délibération du 8 juillet 2009 du conseil municipal de VERNET LES BAINS. La désignation de Monsieur Alan MATTINGLY en tant que membre suppléant du conseil communautaire, est approuvée à l'unanimité, ainsi que sa participation à la commission « Communication », en remplacement de Monsieur PINCHON.

VOTES Pour : 10

**BUDGET PRINCIPAL (M14)**

➤ **Adhésion au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt et du Bourdigou - Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au comité syndical du SMBVT.**

Vu l'arrêté préfectoral n° 2544/2008 portant création du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt, et les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt, et notamment ses articles 12 et 13 portant sur le Comité syndical et les règles d'élection des délégués,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009203-08 approuvant l'extension des compétences de la communauté de communes à l'Elaboration et mise en œuvre de politiques de gestion équilibrée de l'eau à travers des outils (contrat de rivière ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux et des actions de prévention contre les inondations,,

Le Président demande au conseil communautaire d'approuver l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt et du Bourdigou. Une élection à bulletins secrets est organisée en séances pour élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au conseil syndical du SMBVT. Le Président rappelle également que le montant de la cotisation 2009 s'élève à 451,55 €.

En ce qui concerne l'adhésion au SMBVT et le montant de la cotisation 2009 :

VOTES Pour : 7    VOTE Contre : 1 (JC PIQUEMAL)    Abstentions : 2 (MM Juliette CASES et J. VERGES)

Après la procédure d'élection à bulletins secrets, sont élus pour siéger au conseil syndical du SMBVT :

Délégué titulaire : **GUITART Henri** (7 voix et 3 bulletins nuls)

Délégué suppléant : **BOUSIGUE Pierre** (7 voix et 3 bulletins nuls)

➤ **Adhésion des communes de Pézilla de Conflent, Le Tech et Saint Laurent de Cerdans au SPANC66.**

Vu les articles L5211-18 et L5211-20 du CGCT,

Vu les délibérations des communes de Pézilla de Conflent, Le Tech et Saint Laurent de Cerdans exprimant leur volonté d'adhérer au SPANC66,

Vu la délibération n° 11/2009 du 16/06/09 du Comité Syndical du SPANC66,

Considérant l'obligation pour les communes de se doter d'un service public de l'assainissement non collectif,

Considérant que le Syndicat pour la gestion de l'assainissement non collectif dans les Pyrénées Orientales a notamment pour objectif d'assurer la mise en place d'un service performant pour le plus grand nombre de communes du département,

Le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer favorablement à l'adhésion des communes de Pézilla de Conflent, Le Tech et Saint Laurent de Cerdans au SPANC66.

VOTES Pour : 10

➤ **Exonération relative à la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères 2010**

Par délibération du 2 décembre 2003, le Conseil communautaire a institué une redevance spéciale prévue à l'article 2333-78 du CGCT. Cette redevance spéciale est révisée chaque année et peut donner lieu à exonération de la TEOM pour les assujettis.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'exonérer de la T.E.O.M. 2010 les assujettis suivants :

- Commune de Casteil pour les terrains loués au Camping du Domaine St Martin (0074 LAS TRAMOULERES)
- Les Grottes des Canalettes à CORNEILLA DE CONFLENT
- Ets DEGAVERN – ECOMARCHE à VERNET LES BAINS
- Camping L'Eau Vive à VERNET LES BAINS
- M ou Mme CONAN Yves Louis - Camping les Cerisiers Chemin de la Pena à VERNET LES BAINS
- Mme PLONQUET Catherine - Camping Del Bosc à VERNET LES BAINS

VOTES Pour : 10

**BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT (M49)**

➤ **Demande de subventions à l'Agence de l'Eau et au Conseil Général pour recherche en eau par forages dans le cadre de l'étude confiée au Cabinet Géo Pyrénées pour la recherche de nouvelles ressources en eau..**

Par délibération du 24 mars 2009, le conseil communautaire a approuvé la réalisation d'une étude pour la recherche de nouvelles ressources mobilisables en eau par le Cabinet GEO PYRENEES pour un montant de 10 644,40 € TTC, subventionnée par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général des Pyrénées Orientales. Cette étude conduit à la proposition d'effectuer trois forages de reconnaissance définis par un rapport du sous-traitant Christian SOLA, hydrogéologue. Ces travaux de forage sont estimés à **53 736,28 € TTC** et sont susceptibles d'être financés à 80 % par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général des Pyrénées Orientales.

M. BOUSIGUE, Président de la commission « Eau & Assainissement » expose la nécessité de réaliser ces forages et présente le rapport établi par le sous-traitant Christian SOLA, hydrogéologue. Le conseil communautaire, après cet exposé et délibérations, approuve à la majorité le devis établi par le bureau d'études GEO PYRENEES d'un montant de 44 930 € H.T et 53 736,28 € TTC pour la réalisation des trois forages. Il est demandé au Département et à l'Agence de l'Eau une subvention aussi élevée que possible (80 %).

VOTES Pour : 10

**Questions diverses**

➤ Les élus de CASTEIL ont distribué un tract sur le prix de l'eau payé par l'utilisateur. M. BOUSIGUE démontre que les éléments chiffrés figurant sur ce tract ne sont plus d'actualité et rappelle les raisons qui conduisent la collectivité à ajuster le prix de l'eau au regard notamment de la qualité de l'eau du Cady induisant des travaux importants, imposés pour la plupart par les administrations. Le Président rappelle que les tarifs de l'eau 2009 ont été approuvés par le conseil communautaire, qu'il n'y a pas à y revenir, et que la discussion reprendra lors du vote des tarifs 2010. Compte tenu des opérations engagées, les tarifs 2009 seront probablement augmentés.

➤ **Discussion sur la faisabilité du transfert de compétence de la gestion de la piscine municipale de Vernet**

Madame JALIBERT présente au conseil communautaire les difficultés financières de la commune de Vernet les Bains, et fait lecture d'un courrier de la Préfecture exigeant de la commune de trouver des solutions avant le 15 septembre. Une réflexion est engagée sur la faisabilité du transfert de compétence de la gestion des piscines municipales de Vernet (couverte et découverte) à la communauté de communes. Mme JALIBERT présente également le compte d'exploitation 2008 de ces équipements, faisant ressortir un déficit approchant les 150 000 €. Une longue discussion s'est engagée entre les participants. Cependant, avant que ce transfert éventuel de compétence puisse être mis en débat au conseil communautaire, tous les éléments chiffrés et documents d'analyse seront transmis à la communauté de communes pour étude de faisabilité et prospective quant à l'intégration de cette compétence dès le budget 2010.

La séance est levée à 20h40.